

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 325

Buchbesprechung: Livres et brochures

Autor: J.V. / E.V.-A. / M.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cautionneur également solvable, qui partagera les risques avec lui; ou bien la garde-malade sera, par exemple, obligée de conclure une assurance sur la vie, dont la valeur pourra, avec le temps, couvrir au moins une partie de la somme avancée.

(Il existe naturellement une foule d'autres modes de garanties: dépôt de titres, hypothèques, etc., etc., mais dont l'énumération détaillée nous conduirait trop loin.)

Mais s'il est résulté de l'examen attentif des livres que l'entreprise de ce home ne peut pas, dans ses conditions actuelles, supporter pareille augmentation de charges, alors il sera déconseillé à la garde-malade de faire toutes ces démarches, car il est inadmissible que la galerie de cure d'air ait pour seul résultat un accroissement de charges financières.

Ce cas, on le voit, n'est pas très simple, et nécessiterait un examen approfondi.

DEUXIÈME CAS. Deux sœurs désirent reprendre en Suisse romande un tea-room, qu'elles peuvent acheter à des conditions favorables, et dont le rendement est, d'après les livres de la gérante actuelle, très satisfaisant. Ceci est de nouveau un cas de la II^e catégorie (prêts à des femmes qui veulent se rendre indépendantes). Comme les demanderesses n'appartiennent à aucune des 29 organisations qui ont à décider de l'emploi de l'argent de la Saffa, il ne pourrait probablement pas être donné suite à leur requête¹. Mais il sera possible, en revanche, de leur donner d'utiles conseils, surtout si la direction du Fonds peut entrer en relations dans la ville où elles comptent s'établir avec une femme experte en affaires. En tout cas il leur sera recommandé de procéder avec beaucoup de prudence, de ne pas prendre l'engagement de verser la somme totale du rachat immédiatement en espèces, comme il le leur a été demandé, mais de répartir sur plusieurs années les versements à effectuer, afin qu'une partie des bénéfices de l'entreprise puissent y être attribués.

Dans ce cas-ci, le Fonds n'aurait donc rien eu à faire que de la correspondance, et si les demanderesses n'ont pas obtenu de l'argent, elles ont reçu en tout cas d'utiles avis.

TROISIÈME CAS. Il s'agit ici d'une brodeuse à la machine, qui se plaint beaucoup de la mauvaise marche des affaires. Elle écrit au Fonds, non pas tant pour lui demander de l'argent, que pour s'informer par quels moyens elle pourrait remettre son entreprise à flot et trouver du travail. Cette lettre est communiquée à une femme de son canton, qui s'est montrée extrêmement capable en affaires dans ses fonctions de trésorière de la Commission locale de la Saffa. Au bout de deux mois, celle-ci fournit un rapport, duquel il résulte qu'après examen sérieux de la situation de la brodeuse, elle a conseillé à celle-ci de liquider son entreprise, et l'a aidée à trouver du travail dans un atelier. Mais comme il ne s'agissait là aussi que d'une place temporaire, elle a encore pu lui trouver du travail dans un hôtel, ce qui lui permet de se tirer d'affaire, elle et son enfant.

Voici donc encore un cas où il a été possible de venir en aide à une femme sans que le Fonds proprement dit ait fonctionné.

QUATRIÈME CAS. La femme d'un brodeur atteint par le chômage en Suisse orientale s'est mis dans la tête d'acheter une machine à tricoter, et de s'établir comme tricoteuse. Elle n'est pas membre d'une organisation féminine, et n'aurait par conséquent pas le droit de demander un prêt¹. Mais, même si elle pouvait émettre une prétention quelconque sur l'argent du Fonds, il n'y aurait que le seul et même conseil à lui donner: renoncer complètement à l'achat de cette machine, car il existe déjà dans la région un trop grand nombre de ces petites entreprises, pour qu'elle ait les moindres chances de gain. Mais elle est munie de recommandations pour la *Frauenzentrale* de la ville voisine, où on lui prêtera aide et conseil pour trouver le genre de travail qui lui conviendra.

CINQUIÈME CAS. Une femme veuve, d'apparence capable, du canton des Grisons, a perdu, à la suite de malheurs répétés, tout le petit bien qu'elle avait pu amasser dans l'entreprise dirigée précédemment par elle, et vient demander au Fonds une avance d'un million de francs pour pouvoir se refaire une nouvelle existence.

¹ Nous espérons beaucoup que cette disposition, trop restrictive à notre avis, disparaîtra du plan définitif. Car, et bien que ces 29 organisations englobent une bonne partie de notre population féminine, c'est bien souvent en dehors de leurs membres qu'une avance financière modique rendrait les plus grands services, la correspondance que nous avons reçue au sujet du Fonds de Prêts nous paraît le prouver largement. (Réd.)

Réponse: Qu'elle présente d'abord des plans définis qui puissent être examinés avant de savoir s'il sera possible de donner suite à sa demande.

SIXIÈME CAS. La propriétaire d'un magasin de mercerie se débat dans de grandes difficultés financières. Elle a entrepris cette affaire sur le conseil d'une maison de gros, qui lui a remis en commission les marchandises nécessaires, mais sans aucun capital, et depuis lors tout va de mal en pis. Au bout de quelques années, le même grossiste lui fait concurrence sans vergogne, et elle découvre que, sans qu'elle le sache, il a tiré des traites sur elle, qui sont présentées pour être payées dans différentes banques. La malheureuse risque ainsi de se trouver d'un jour dans l'alternative, ou de renoncer à son commerce, donc à son seul moyen de subsistance, ou bien de racheter son stock de marchandises, qui représente une valeur commerciale de 12.000 francs. Dans sa situation, un marchand avisé refuserait les traites non acceptées par lui et contraires à tout contrat, et offrirait au liquidateur 40 ou 50 % de la valeur exigée pour les marchandises; mais cette femme très scrupuleuse ne veut pas entendre parler d'agir ainsi, « car, dit-elle, elle est pourtant redévable de la somme entière. » Une fois déjà, elle a fait une fâcheuse expérience avec un capitaliste auquel elle avait demandé un prêt, et n'a plus confiance en un homme pour lui demander conseil. Elle a donc conclu avec les banques un arrangement, qui lui rend possible le paiement de ses marchandises, mais qui dépasse ses capacités de paiement, de telle sorte qu'elle se trouve en retard vis-à-vis de ses fournisseurs. Une lamentable histoire. Et pourtant son commerce ne marche pas mal, la fait vivre, elle et son fils, qui vient justement de terminer un apprentissage de commerce, et qui s'intéresse vivement au négoce maternel. Mais celui-ci ne rapporte qu'un bénéfice minime, qui n'atteindra jamais la valeur des paiements auxquels elle s'est engagée.

Ce cas ne rentre dans aucune des catégories prévues pour le Fonds de Prêts, puisqu'il ne s'agit ni de fonder une nouvelle entreprise, ni d'agrandir une affaire déjà en train. Par conséquent, il ne peut être question d'utiliser ici le Fonds de la Saffa. En revanche, l'affaire se présente de telle façon qu'il est possible de venir en aide à cette femme, pour consolider sa situation, c'est-à-dire de conclure avec ses créanciers un contrat supplémentaire, qui diminue de quelques milliers de francs sa dette, et d'obtenir d'une banque, au moyen de quelques cautionnements et d'une garantie de sa police d'assurance sur la vie, un prêt équivalent au reste de sa dette, et dans des conditions de paiement acceptables.

SEPTIÈME CAS. Une Société féminine du canton de Neuchâtel s'efforce de réunir le capital d'exploitation nécessaire à la fondation d'une « Centrale du Travail à domicile ». Cette requête rentre dans la III^e catégorie: « Prêts à des organisations féminines. » Mais comme il paraît y avoir très peu de chances que le capital puisse être remboursé au bout de 5 ans déjà, le conseil est donné à cette Société de se procurer l'argent nécessaire, soit au moyen de subventions, soit de contributions volontaires, ce qui lui évitera aussi le paiement d'intérêts qui auraient chargé son budget.

La Commission d'études du Fonds de Prêts sera très reconnaissante à tous ceux des lecteurs et lectrices du Mouvement qui voudront bien lui communiquer des cas venus à leur connaissance du genre de ceux qui sont cités plus haut, et qui constituent pour elle un matériel d'études extrêmement précieux, puisqu'il s'agit de faits de la vie réelle. La Rédaction de notre journal se charge très volontiers de transmettre à cette Commission toutes les lettres, exemples, cas typiques, que l'on désire communiquer à cette dernière, comme elle l'a déjà fait pour les réponses au questionnaire paru dans le dernier numéro, et saisit cette occasion pour remercier de leur concours et de leur intérêt les personnes qui ont bien voulu lui écrire à ce sujet.

LIVRES ET BROCHURES

RENÉ MARTEL, agrégé de l'Université: *La Pologne et nous*. (Chez André Delpeuch, éditeur, 51, rue de Babylone, Paris. Prix: 15 fr. français.)

Ce livre fort intéressant confronte la légende avec l'histoire, et les chimères avec les réalités, en ce qui concerne les relations historiques de la France et de la Pologne. Il démontre aux Français que leur sympathie constante pour la Pologne leur aliène l'affec-

tion des peuples opprimés par les Polonais. Des pages nombreuses énumèrent de cruels actes d'oppression ou de répression en Lithuanie, en Ukraine, dans le pays de Vilno et en Russie blanche. Pour M. Martel, les dirigeants français, aveuglés par leur préférence pour un peuple catholique comme eux et par l'habile diplomatie polonaise, exposent leur pays à un péril, moral tout au moins, en laissant croire que la France approuve, ou est prête à défendre, ce que notre auteur appelle « l'horrible bagne où souffrent et meurent les nationalités opprimées. »

Même incapable de juger du bien-fondé des allégations de M. René Martel, tout lecteur éprouvera un plaisir certain à lire ce livre sérieux et fort bien écrit.

J. V.

Dr. Else WEX: *L'activité civique et politique des femmes allemandes* (1865-1928) (en allemand). Publié par la Ligue des citoyennes allemandes (ancienne Association des Femmes allemandes). Berlin. Helbing, éditeur, 1929.

Id.: *Les progrès de la prévoyance sociale en Allemagne* (1914-1927) (en allemand). Carl Heymann, éditeur, Berlin 1929. Prix: 3 marks.

Id.: *La nature de la prévoyance sociale* (en allemand). Carl Heyman, éditeur. Berlin 1929. Prix: 2 marks.

Le premier de ces ouvrages paru à l'occasion du Congrès de Berlin nous apporte une histoire à grands traits de la Ligue des citoyennes allemandes, histoire qui est étroitement liée à celle du travail civique et politique des femmes allemandes. *L'Allgemeiner Deutscher Frauenverein* est en effet la première Association féminine allemande, qui ait été dirigée par les femmes les plus représentatives du mouvement féministe allemand, telle que Louise Otto Peters, Auguste Schmidt, et Helene Lange. Nous pouvons ainsi suivre avec intérêt les efforts accomplis d'abord en faveur d'une instruction plus complète des femmes, de l'ouverture de nouvelles carrières à leur activité, puis ensuite, dans des domaines toujours plus étendus: questions juridiques, problèmes moraux, problèmes sociaux... En première ligne l'A. D. F. a toujours pris position pour une préparation approfondie des femmes à leurs futures tâches dans la commune et dans l'Etat, et réclama de très bonne heure leur droit de participer aux débats et aux travaux des communes. Contrairement aux groupements suffragistes créés à la fin du dernier siècle, qui réclamaient avant toutes choses le droit de vote, l'A. D. F. a toujours mis l'accent sur l'éducation politique des femmes, et les détails sur son activité pendant la guerre, sur sa transformation après la Révolution, et après l'obtention par les femmes des droits politiques, sont d'un intérêt tout spécial. Cet ouvrage est une page d'histoire du féminisme allemand, qui sera lue avec fruit par nous autres, femmes suisses, qui pouvons y trouver d'utiles suggestions pour notre travail actuel, travail de vingt ans en retard sur celui des femmes allemandes, qui sont maintenant des citoyennes, au sens complet du mot. Ajoutons que la Ligue des Citoyennes allemandes, ex-Associations des Femmes allemandes est affiliée à l'Alliance Internationale pour le Suffrage féminin, et est ainsi pour nous une Association sœur.

La seconde des publications du même auteur mentionnée plus haut nous offre une vue d'ensemble, d'après des documents soigneusement rassemblés, de la prévoyance sociale en Allemagne, telle qu'elle a été exercée avant, pendant et après la guerre. Mais cette brochure n'est pas seulement utile à des Allemands, mais sera aussi lue avec fruit par tous ceux qui s'occupent de travail social, et qui ont à cœur le bien de l'humanité. Tout d'abord, elle fait réaliser une fois de plus les résultats dévastateurs de la guerre mondiale à l'intérieur des pays belligérants en permettant de se rendre compte de l'impuissance de toute prévoyance sociale en face d'une pareille détresse. Quand un million et demi d'hommes tombent sur les champs de bataille, ceci n'est pas sans entraîner une lourde perte qui pèsera longtemps sur les capacités productives d'un peuple: et c'est pourquoi il devint urgent de se préoccuper sur une grande échelle des enfants et des vieillards. Les transformations des couches sociales, la chute de la classe moyenne plus bas que le prolétariat, l'augmentation du coût de la vie sans proportion avec le taux des salaires, le manque de denrées alimentaires, l'inflation: tout se lie pour compliquer toute activité sociale, à un degré qui semble parfois la rendre impossible. Mais justement de cette détresse surgissent de nouvelles formes d'entraide sociale, et c'est avec un intérêt toujours croissant que l'on suit le développement après la guerre d'efforts plus vastes, portant plus loin, et qui sont tous inspirés par le désir de prévoir le mal, de le couper à sa racine, plutôt que de guérir ou de lui appliquer des plâtres; par exemple, en pra-

tiquant une hygiène bien comprise, en utilisant toutes les forces, même les moindres, de la vie économique, en dirigeant l'éducation de la jeunesse vers des buts sociaux et idéalistes. Toujours davantage, les Etats et les communes se rendent compte de leurs tâches sociales, et c'est ici que s'exerce l'activité des femmes citoyennes, qui ont leur mot à dire dans les affaires communales, et qui ont agi de façon décisive dans leur administration. C'est à elles aussi que l'on doit de voir se concentrer toujours davantage les forces productives de l'être humain. Pour nous, femmes suisses, il y a là une nouvelle et précieuse preuve de l'action des forces féminines dans l'Etat et la commune, et par conséquent de la nécessité d'intensifier toujours notre revendication de nos droits politiques.

Quant au troisième volume, c'est un exposé sous une forme volontairement concise du champ si vaste et encore si peu exploré scientifiquement de la prévoyance sociale. Quiconque s'est occupé de travail social, et a éprouvé le besoin de mettre en relation l'ordre économique actuel et les tendances éthiques et morales d'aujourd'hui, trouvera dans ce petit livre une vue très claire de ce qui constitue la base essentielle de la prévoyance sociale. Les différentes formes de misères auxquelles répond cette prévoyance, les causes qui l'ont fait naître, l'origine et la nature de l'assistance privée, collective ou individuelle, comme de l'assistance officielle, sont ici clairement définies, de même que nous sommes ici mis en présence des deux types opposés de travailleurs sociaux: l'un, l'homme social toujours préoccupé, par chaleur d'âme, par amour de son prochain, généralement par conviction religieuse, de venir en aide aux malheureux, alors que l'autre, le type politique, voit dans la misère d'un seul le critère de la misère de la collectivité, et ne lui vient en aide qu'à titre d'unité de cette collectivité. Et très souvent, même, ces deux types se confondent dans un seul et même individu. Il est clair que le premier peut souvent rendre des services là où le travail social est lié de très près à une influence éducative, alors que le second a surtout ses raisons d'être quand il s'agit d'organisations pratiques de portée générale.

Nous recommandons chaudement cette excellente étude, fondée sur des bases vraiment scientifiques, à l'attention de tous nos lecteurs.

(Traduction française).

E. V.-A.

Entretiens sur l'éducation (précédemment « Aux Mères »). Publication mensuelle, pour la Suisse, la France et la Belgique. Abonnement: 1 fr. 50. Prix réduit pour 10 abonnements à la même adresse. Genève, rue Töpffer; 15.

Nombre de nos lectrices connaissent certainement cette publication dont s'occupent avec amour un groupe de mères et d'éducatrices, et où l'on trouvera des observations justes, des suggestions heureuses, des glanes des meilleurs fragments d'éducateurs et de penseurs, le tout d'une inspiration très élevée. Notons spécialement le N° 5 de l'année écoulée qui contient des souvenirs de Mme Pieczynska sur l'école de Mme Vieus où elle reçut, non seulement sa première instruction, mais aussi sa première éducation, qui a certainement laissé une empreinte sur cette nature passionnée et ardente, école où était pratiquée en 1861 déjà une pédagogie affectueuse et intelligente dont toutes les méthodes modernes ont pu s'inspirer.

M. F.

Un Annuaire féminin. L'Annuaire édité en 1929 par l'Association des Sociétés féminines allemandes (Jahrbuch 1927, 1928, 1929, chez Bensheimer, Manheim, Berlin et Leipzig, prix: 4 marks), est un guide pratique, un conseiller auquel on peut accorder sa confiance, et une source de documentation pour toutes sortes de questions, telles la participation des femmes allemandes à la vie parlementaire, leur situation civile, leurs possibilités professionnelles, etc. On y parle aussi d'assurances sociales, et un vaste répertoire d'adresses utiles sert de conclusion à ce livre intéressant. J. V.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante, expédiée de Lausanne:

A titre de féministe — tout court, — me serait-il permis de signaler à la Rédaction principale du *Mouvement Féministe* le peu d'agrément qu'il y a à lire des phrases trop longues et, au surplus, surchargées de « que » et de « qui ».